



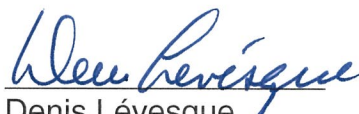
**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANICET**

AVIS DE PROMULGATION

Avis est donné par le soussigné, Denis Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, de la Municipalité de Saint-Anicet à l'effet que lors de la séance du Conseil municipal, tenue le 11 janvier 2021, le règlement 537 décrétant les taux de taxes annuelles et les taxes pour les services ainsi que les modalités applicables 2021 a été adopté.

Ce règlement peut être consulté aux heures habituelles d'ouverture du bureau du lundi au jeudi entre 9 h et 12 h et 13 h et 16 h et le vendredi entre 9 h et 12 h 30 au 335, avenue Jules-Léger, Saint-Anicet.

Donné à Saint-Anicet, ce 14e jour du mois de janvier 2021.


Denis Lévesque
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

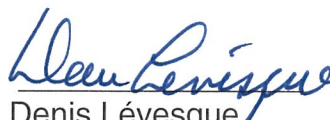
CERTIFICAT DE PUBLICATION DE L'AVIS PUBLIC

Je, Denis Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, de la Municipalité de Saint-Anicet, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement 537 au bureau de l'Hôtel de Ville et à la maison des organismes, en date du 14 janvier 2021.

Tel que prévu au règlement 533 adopté le 18 septembre 2020 par le conseil municipal, je, Denis Lévesque, directeur général et secrétaire-trésorier, de la Municipalité de Saint-Anicet, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le règlement numéro 537 sur le site Internet de la Municipalité de Saint-Anicet.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 14e jour du mois de janvier 2021.


Gino Morette
Maire


Denis Lévesque
Directeur général et
Secrétaire-trésorier